

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Mai 1874.

Chronique générale.

Trois des nouveaux ministres, MM. Tailhand, Grivart et de Cumont, appartiennent à la commission des Trente. L'Assemblée va être appelée à les remplacer au scrutin de liste ; il va falloir, en outre, remplacer M. Tailhand à la commission des grâces, M. Montaignac à la présidence de la commission de l'armée, et M. Grivart au secrétariat de la Chambre.

Le Président de la République et l'administration sont restés absolument étrangers à l'élection de la Nièvre. Pour mieux accentuer la neutralité de l'administration, le préfet, sur un ordre envoyé de Versailles, avait quitté Nevers pendant les derniers jours de la période électorale.

Le duc de Broglie a pris place au centre droit sur le banc qui suit celui où siègent le duc d'Aumale et le prince de Joinville et devant M. de Goulard.

Dans une lettre adressée au *Figaro*, M. de Lorgeril déclare qu'en votant, le 46 mai, contre le ministère, il a voulu simplement avertir le gouvernement que l'extrême droite ne pouvait contribuer à l'organisation d'une sorte de République bâtarde ou de Monarchie élective vouées également à l'impuissance par leur origine.

On est d'accord, dans toutes les fractions de la droite, pour discuter dans cette session la loi municipale et la loi électorale. L'extrême droite ne considère nullement la loi électorale comme étant comprise dans les lois constitutionnelles qu'elle repousse.

La 27^e commission d'initiative a décidé samedi que M. Dahirel serait invité à fournir des explications sur la proposition par laquelle il a demandé que l'Assemblée se prononcât le 4^e juin sur la forme du gouvernement.

Le *Journal de Nice* parle de la découverte d'un complot tendant à faire évader le maréchal Bazaine de l'île Sainte-Marguerite. C'est, d'après lui, ce qui explique le redoublement de surveillance que l'on remarque depuis quelques jours ; le maréchal a été consigné dans ses appartements.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Dimanche matin, le maréchal a reçu les principaux banquiers de Paris.

« Ces messieurs venaient lui exposer le préjudice causé aux affaires par la crise ministérielle et le supplier d'employer sa haute intervention pour en presser le dénouement.

« Avant de prendre congé du Président de la République, ils lui demandèrent s'il était

décidé, quoi qu'il arrivât, à conserver le pouvoir :

« — Messieurs, j'y suis décidé, a répondu le maréchal. »

Cette solidité du maréchal-président est bien ce qui enrage M. Thiers et ses amis ; aussi, après avoir tout fait pour l'empêcher de constituer un ministère, on compte ne rien négliger pour attirer le maréchal de Mac-Mahon dans la mêlée parlementaire. Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs le passage suivant d'un des organes dévoués au « vieil abonné » du *Figaro*, le *XIV^e Siècle* :

« Jusqu'à ce jour, M. de Mac-Mahon avait eu la sagesse de prendre au pied de la lettre son titre de président constitutionnel, et conséquemment irresponsable. Au rebours de son prédécesseur, à qui l'on avait si souvent reproché de couvrir ses ministres, le maréchal était couvert par son cabinet ; et cette situation a justement permis, le 46 mai, de renverser le ministère de Broglie sans ébranler en rien le gouvernement. Est-il sage, est-il prudent d'avoir renoncé à cette attitude ? Le maréchal a suivi de dangereux conseils ou obéi à une regrettable inspiration en allant au-devant d'une responsabilité dont on aimait à le voir exempt.

« Au point de vue parlementaire, nous croyons que le maréchal n'a pas été mieux inspiré qu'au point de vue personnel et gouvernemental. Sans que rien l'y obligeât, il a exposé pour l'avenir, sinon son pouvoir, du moins sa dignité ; et dès aujourd'hui il ne saurait échapper au reproche d'avoir méconnu le régime parlementaire dans ses règles les plus essentielles. Non content de mettre en jeu sa personnalité dans un débat où elle n'était point engagée, il a pris parti dans le sens absolument opposé à celui que le vote du 46 mai lui avait indiqué. »

Il y a bien encore quelque modération dans la forme. Mais, au fond, c'est bien le maréchal que l'on vise maintenant après avoir atteint M. de Broglie.

L'INCIDENT BARODET-THIERS.

Non, « l'incident n'est pas clos, » n'en déplaît à la *Republique française* ; je veux parler de l'incident relatif à la lettre du « vieil abonné » qui gêne tant les amis de M. Thiers et ceux de M. Barodet. M. de Villemessant continue, en ces termes, l'incident :

« Je lis dans les journaux dévoués à M. Thiers :

(Suit la reproduction de la note communiquée par M. Barthélemy Saint-Hilaire et déjà connue de nos lecteurs, celle qui commence par ces mots : *Nous sommes autorisés*, etc.)

« Nous sommes autorisés, » disent-ils, répond M. de Villemessant ; autorisés, par qui ? Est-ce M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a voulu faire du zèle, et éviter à son illustre ami le désagrément d'une explication avec le citoyen Barodet ? Est-ce M. Thiers lui-même qui les a chargés de déclarer que la note n'est pas de lui ? Comment pourrait-il venir à l'esprit de quelqu'un que je me sois permis d'inventer un document d'une si grande importance ? Mais, dès le jour de sa publication, M. Thiers aurait adressé une plainte au parquet, et il aurait eu parfaitement raison. Il est même encore temps

de me poursuivre, et je ne serais pas fâché de l'être.

« Les quelques mots dont j'ai, moi, demandé et obtenu la suppression, avaient trait à mon collaborateur Saint-Genest, et jamais on ne m'a demandé de supprimer les lignes relatives au citoyen Barodet.

« Quiconque connaît le journalisme sent bien que ces dernières lignes étaient le mot de la fin et que tout l'article était fait pour amener ce coup de tam-tam.

« M. Barthélemy Saint-Hilaire eût bien fait, avant de s'aventurer dans cette mauvaise affaire, de prendre des informations auprès de M. Thiers, qui bien certainement est incapable d'un mensonge. Il ne niera pas que la lettre qui m'a été apportée de sa part par M. Troncin, et dont les épreuves lui ont été remises avant l'impression, soit sortie de son cabinet.

« D'ailleurs, M. Barthélemy Saint-Hilaire a un moyen bien simple de prouver qu'il croit à la note communiquée par lui. J'offre de déposer 40,000 francs chez son notaire : qu'il en fasse autant ! Celui de nous deux qui gagnera aura le plaisir d'envoyer cette somme à la souscription pour les incendiés.

« H. DE VILLEMESSANT.

« P.-S. Au surplus, et pour empêcher la polémique de se prolonger, je préviens charitablement les journaux qui m'accuseraient à l'avenir d'avoir inséré une fausse lettre de M. Thiers, que je leur intenterai un procès. »

L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Voici des détails sur l'empereur de Russie empruntés au *Sport* :

« Le czar est le lion du jour : les feuilles publiques ne sont remplies que de ses faits et gestes. Cependant, elles laissent certains détails d'un ordre familier, qui ne sont pas les moins intéressants, ni les moins caractéristiques. C'est ainsi que l'empereur Alexandre a chargé, par dépêche, la princesse Orloff de lui envoyer de Paris toute une cargaison de jouets, les plus beaux et les plus ingénieux, pour les royaux enfants qu'il rencontre dans son voyage. La princesse a mis à contribution les magasins les plus en vogue de la capitale, et je vous laisse à penser les poupées incomparables, les soldats sans pareil, les pantins merveilleux qui sont partis à destination de l'empereur de toutes les Russies.

« Alexandre II est entré, depuis le 29 avril, dans sa cinquante-septième année et porte bien son âge. Le spleen de l'omnipotence, qui semble héréditaire dans la famille impériale de Russie, a plissé son front et imprimé à tout son être la marque d'une implacable lassitude. Comme son oncle Alexandre I^{er}, il en est venu, après dix-sept ans de règne, à considérer la puissance souveraine, non plus sous le charme inviolable de ses prestiges, mais sous l'aspect sévère et formidable de sa responsabilité.

« Plus d'une fois ses aides-de-camp l'ont vu s'éloigner d'eux, parcourir seul, à pas précipités, les allées de Tcharko-Ceolo ou s'élançant, les yeux mouillés de larmes, dans sa voiture. Et comment ce dégoût de pouvoir à outrance ne se produirait-il pas chez un prince qui a pu dire un jour : « Je ne trouve jamais que des gens qui me conseillent ce que j'ai d'avance décidé. »

« De là un goût très-vif, de la part du czar, pour la vie privée et la retraite. En toutes saisons, comme en tout lieu, Alexandre

II est debout à six heures du matin. La chambre quittée, il fait une promenade d'environ une heure, et, dans son voyage actuel, pas plus dans le parc de Stuttgart que dans celui de Windsor ou de Buckingham, il ne s'est départi de cette habitude.

« La promenade faite, l'empereur rentre dans son cabinet et y travaille deux ou trois heures consécutives. Le dîner est servi à deux heures. Pour se mettre en appétit, l'empereur le fait fréquemment précéder d'une course à cheval, ou s'il est à Livadia, d'un bain de mer. Le vin de champagne est son vin de prédilection, comme le français sa langue usuelle, à tel point qu'à Berlin même il parlait français.

« On soupe tard — surtout pendant les séjours de la famille impériale à la campagne, et de plus en plus maintenant les soirées se passent dans l'intimité de la famille ou à jouer le whist, jeu pour lequel le czar a un goût très-vif. »

Dimanche, à deux heures, M. Thiers a reçu une députation de républicains de la Gironde, chargée de lui remettre un magnifique médaillon en marbre et bronze.

M. Thiers a répondu à l'adresse de la députation :

« Messieurs,

« Je vous remercie de votre présence ici, du don si beau que vous êtes chargé de me remettre, et surtout des sentiments dont vous m'apportez l'expression. Ces sentiments, je voudrais les avoir mérités tout entiers ; je crois néanmoins, par mon dévouement, en avoir mérité une partie, et je suis charmé de pouvoir parler avec cette confiance devant vous, représentants de la Gironde, au milieu desquels j'ai reçu le pouvoir et en présence desquels j'en ai fait le premier usage. C'est vous que j'aime à prendre pour témoin et que je suis heureux d'avoir pour juges dans cette journée du 24 mai ! Certes, lorsqu'il y a un an l'Assemblée nationale, usant de son droit, se séparait de moi, on ne pouvait pas, en présence du pays apaisé, de l'ordre rétabli, du crédit soudainement relevé, du territoire libéré par mes efforts et ceux de mes dignes collègues, on ne pouvait pas dire que j'avais mal usé du pouvoir qu'on m'avait confié. Mais on m'adressait un reproche : c'était de n'avoir pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie.

« Eh bien, messieurs, vous avez tout vu, et, je vous le demande, à Bordeaux, au milieu de votre noble cité, si animée alors, en présence de toutes les populations du Midi confédérées pour la République, en présence de Paris prêt à s'insurger et disposant des forces immenses, pouvions-nous proclamer la monarchie ? Pouvions-nous même nous saisir du gouvernement et faire reconnaître l'autorité de l'Assemblée, si nous avions annoncé qu'elle venait pour abolir la République ? Quelqu'un d'ailleurs l'a-t-il proposé alors ? Sans doute, j'ai entendu plus d'un honorable député exprimer le regret que la chose ne fût pas possible, mais je n'ai entendu personne en faire la proposition. Et un mois après, lorsque, arrivés aux portes de Paris, qu'il fallait arracher à l'anarchie, nous étions obligés de déclarer, au nom de l'Assemblée elle-même, que c'était non pour la monarchie, mais pour l'ordre social en péril, que nous combattons, aurions-nous pu tout à coup proclamer la monarchie ? Et si nous n'osions pas le faire en présence du danger, aurions-nous pu, nous démentant impudemment, faire le len-

demain le contraire de ce que nous avons annoncé la veille ? Quelqu'un a-t-il osé le proposer ?

» Et, un mois après, lorsque nous étions obligés de demander à la Banque le pain de chaque jour, lorsqu'il fallait trouver tout d'un coup 500 millions pour éloigner les Prussiens seulement à quelques lieues de Paris, est-ce en causant au pays l'émotion que n'aurait pas manqué de produire l'abolition de la République que nous aurions pu obtenir ce subit apaisement de deux années, qui nous a permis d'exécuter des emprunts prodigieux, de racheter le territoire, département par département, et de rétablir la France dans l'estime des nations, en révélant tout à coup l'immensité de ses ressources ! C'est avec la République, en son nom, avec l'apaisement que sa loyale acceptation produisait dans les masses populaires, que nous avons pu obtenir deux années d'un calme inespéré et réaliser les faits que vous voulez bien qualifier aujourd'hui en termes honorables.

» Et dans ces faits, où il entrait peut-être quelque mérite d'exécution, savez-vous quel a été le vrai mérite, à mes collègues et à moi ? c'est d'avoir eu une vue claire de la situation, c'est d'avoir compris que, dans l'état présent du pays, la République était la seule forme possible de gouvernement. C'est là l'acte de raison dont je parlais, il y a quelques semaines, et qu'il faut accomplir, si l'on veut que le pays retrouve la sécurité, et, avec la sécurité, l'activité du travail et l'entrain des affaires.

» Et, d'ailleurs, les derniers événements nous fournissent eux-mêmes la preuve la plus complète de ce que j'avance ici.

» Les hommes qui m'ont succédé, et qui m'ont succédé pour faire la monarchie que je ne faisais pas, l'ont-ils faite ? Ils ont eu, pour la préparer et la donner, une année tout entière ; ils ont eu la force matérielle, l'autorité de l'Assemblée, le pouvoir exercé sans ménagements. Ont-ils rétabli la monarchie ? Personne, assurément, n'oserait dire qu'ils ne le voulaient pas, et si, le voulant, ils ne l'ont pas fait, c'est qu'apparemment ils ne le pouvaient point.

» Ce sont les partis, dira-t-on, qui ont été l'obstacle ! Mais ces partis, on les retrouvera devant soi le lendemain, comme on les a trouvés la veille, et d'ailleurs, qui sont-ils, ces partis ? Ce sont les masses populaires profondément attachées à la forme républicaine, ce sont les partis monarchiques eux-mêmes, voulant la monarchie, mais ne voulant pas la même, et toujours prêts à se coaliser contre celle des trois dynasties à laquelle on donnerait la préférence.

» C'est là, messieurs, l'enseignement qu'il faut tirer de cette date du 24 mai. N'accusons pas les hommes, ne les irritons pas en les accusant, et cherchons dans les derniers événements non pas une occasion de récriminations, mais un enseignement.

» L'enseignement est celui-ci : les hommes qui m'accusaient de n'avoir pas rendu à la monarchie à la France ont eu en mains, pendant une année, le pouvoir, la force matérielle, une majorité monarchique, et cette monarchie, ils ne l'ont pas rétablie, uniquement parce qu'ils ne le pouvaient pas. Cette leçon, le pays en a profité, et il le fait voir avec une étonnante persévérance toutes les fois qu'il a un député à élire. Il a compris que pour n'avoir pas la guerre civile, pour arriver au calme, au travail fécondant, il faut accepter le gouvernement qui confondra tous les partis en un seul, composé de l'universalité des bons citoyens réunis, quelles que soient leur origine et leurs opinions, pour réorganiser la France et la conduire ainsi à un meilleur avenir ; et ce gouvernement, il n'y en a pas un autre que celui de la République conservatrice. Et si aujourd'hui on rencontre dans l'Assemblée tant de difficultés à composer un ministère qui obtienne la majorité, c'est qu'on ne veut pas reconnaître les vérités que j'expose ici.

» Malheureusement l'Assemblée nationale, représentant nos divisions, a la plus grande peine à constituer une majorité stable et homogène. Mais ne l'accusons pas, respectons-la, et sachons attendre d'elle des résolutions salutaires. Espérons qu'après les dernières expériences, elle admettra comme nous la nécessité de prendre le pays pour juge et pour arbitre souverain des désaccords qui les divisent.

» Le pays, en les nommant, n'a limité ni sa mission ni la durée de cette mission ; il s'en est fié à sa raison, à sa loyauté, à sa délicatesse, du soin de déterminer l'étendue de sa tâche et le temps qu'elle mettrait à l'accomplir.

» Si, ne pouvant aboutir à un résultat, elle persistait à conserver son mandat, elle sortirait des conditions que la raison impose à toute assemblée délibérante. Dès qu'elle ne peut plus donner une majorité, elle n'a plus le moyen de gouverner, et, quand elle ne le peut plus, elle n'a plus le droit de le vouloir. Mais fions-nous-en à elle. Attendons de sa part ce que j'ai appelé un acte de raison, qui l'honorera aux yeux de la nation et lui rendra les suffrages qu'elle aurait aliénés d'elle. Espérons surtout qu'elle comprendra que, plus elle attendra, moins modérées et moins sages seront les élections futures.

» Pour moi, ne désirant rien que le repos au sein de l'étude, de l'affection de mes amis, de la concorde de mes concitoyens, je ne vous parle comme je le fais qu'inspiré par une conviction forte et par une expérience des hommes et des choses qu'on veut bien ne pas me contester.

» Je vous remercie de nouveau de vos témoignages, et, en donnant la main à votre ancien maire si justement regretté, je vous la donne à tous cordialement.

LES MINISTRES DEPUIS LE 4 SEPTEMBRE.

Voici, dit la *Patrie* un tableau fait sur des documents officiels, et qui nous a paru intéressant, surtout dans les circonstances actuelles : c'est la nomenclature des ministres qui se sont succédés depuis le 4 Septembre dans les différents ministères, avec la durée exacte de leur règne.

Pour la vice-présidence du conseil nous avons eu :

Jules Favre, nommé le 4 septembre 1870 ; resta au pouvoir pendant 5 mois et 15 jours.

Dufaure, le 2 septembre 1871 ; resta 1 an, 6 mois et 22 jours.

De Broglie, le 25 mai 1873 ; a duré 14 mois et 21 jours.

Affaires étrangères.

Jules Favre. — 4 septembre 1870. — Durée 10 mois et 28 jours.

Ch. de Rémusat. — 2 août 1871. — 1 an, 9 mois et 22 jours.

De Broglie. — 25 mai 1873. — 5 mois et 29 jours.

Duc Decazes. — 27 novembre 1873. — 5 mois 19 jours.

Intérieur.

Gambetta. — 4 septembre 1870. — 5 mois et 2 jours.

Jules Favre (intérim). — 10 octobre 1870. — 3 mois 21 jours.

Hérolf (intérim). — 1^{er} février 1871. — 40 jours.

Crémieux, délégué à Tours. — 14 septembre 1871. — 26 jours.

Emmanuel Arago. — 6 février 1871. — 13 jours.

Ernest Picard. — 19 février 1871. — 3 mois 17 jours.

Lambrecht. — 5 juin 1871. — 4 mois 3 jours.

Casimir Périer. — 11 octobre 1871. — 3 mois 22 jours.

Victor Lefranc. — 6 février 1872. — 9 mois 24 jours.

De Rémusat (intérim). — 30 novembre 1872. — 7 jours.

De Goulard. — 7 décembre 1872. — 5 mois 10 jours.

Casimir Périer. — 19 mai 1873. — 6 mois 3 jours.

Beulé. — 25 mai 1873. — 5 mois 29 jours.

De Broglie. — 27 novembre 1873. — 5 mois 19 jours.

Guerre.

Général Le Flô. — 4 septembre 1870. — 9 mois 1 jour.

Fourichon, délégué. — 14 septembre 1870. — 26 jours.

Gambetta, à Tours. — 10 octobre 1870. — 3 mois 20 jours.

Général de Cissey. — 5 juin 1871. — 1 an, 11 mois et 19 jours.

Général du Barail. — 25 mai 1873. — 14 mois 21 jours.

Marine.

Amiral Fourichon. — 4 septembre 1870. — 5 mois 15 jours.

De Dompierre-d'Hornoy. — 5 septembre 1870. — 5 mois 14 jours.

Amiral Pothuau. — 19 février 1871. — 2 ans, 3 mois et 5 jours.

Amiral Dompierre-d'Hornoy. — 25 mai 1873. — 11 mois 21 jours.

Justice.

Crémieux. — 4 septembre 1870. — 5 mois 15 jours.

Dufaure. — 17 février 1871. — 2 ans, 3 mois et 5 jours.

Ernouf. — 25 mai 1873. — 5 mois 29 jours.

Depeyre. — 27 novembre 1873. — 5 mois 19 jours.

Finances.

Ernest Picard. — 4 septembre 1870. — 5 mois 15 jours.

Pouyer-Quertier. — 24 février 1871. — 1 an 12 jours.

De Goulard (intérim), 5 mars 1872. — 1 mois 18 jours.

De Goulard. — 22 avril 1872. — 7 mois 15 jours.

Léon Say. — 7 décembre 1872. — 5 mois 17 jours.

Magne. — 25 mai 1873. — 14 mois 21 jours.

Instruction publique.

Jules Simon. — 4 septembre 1870. — 2 ans, 8 mois et 13 jours.

Waddington. — 17 mai 1873. — 5 jours.

Batbie. — 25 mai 1873. — 5 mois 29 jours.

De Fourtou. — 20 novembre 1873. — 5 mois 19 jours.

Travaux publics.

Dorian. — 4 septembre 1870. — 5 mois 15 jours.

De Larcy. — 19 février 1871. — 1 an, 4 mois et 8 jours.

Teisserenc de Bort, intérim. — 27 juin 1872. — 5 mois 10 jours.

De Fourtou. — 7 décembre 1872. — 5 mois 12 jours.

Bérenger. — 19 mai 1873. — 5 jours.

Deseilligny. — 25 mai 1873. — 5 mois 29 jours.

De Larcy. — 27 novembre 1873. — 5 mois 19 jours.

Agriculture et commerce.

Magnin. — 4 septembre 1870. — 5 mois et 15 jours.

Lambrecht. — 19 février 1871. — 3 mois et 15 jours.

Victor Lefranc. — 5 juin 1871. — 8 mois et 1 jour.

De Goulard. — 6 février 1872. — 2 mois et 17 jours.

Teisserenc de Bort. — 23 avril 1872. — 1 an, 1 mois et 1 jour.

De La Bouillerie. — 25 mai 1873. — 5 mois et 29 jours.

Deseilligny. — 27 novembre 1873. — 5 mois et 19 jours.

Total : 55 ministres en trois ans et demi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un déraillement sans importance a eu lieu lundi sur la ligne de Poitiers-Saumur, entre Arçay et Martaisé ; aucun accident à déplorer ; un retard de deux heures seulement dans l'arrivée du train. Le service n'a pas été interrompu, et le convoi-poste est arrivé lundi soir à Poitiers à l'heure réglementaire.

Une excursion va être faite, dans les environs de Thouars, par la Société linnéenne de Maine-et-Loire ; elle commencera aujourd'hui mercredi et se terminera samedi 30 mai.

Conférence géologique.

ASCENSION DU SATURNE, A ANGERS.

Les promesses du programme de M. Godard ont été remplies et au-delà.

Dimanche, de trois à quatre heures, Angers, peut-on dire, était tout entier massé sur le Champ-de-Foire, en dedans et au dehors de l'enceinte réservée. Le temps, qui était orageux, s'est éclairci juste au moment où le ballon était prêt à partir, et l'ascension s'est faite dans les meilleures conditions.

Six voyageurs sont partis : MM. Godard, Dyon, lieutenant de marine, René Joubert, Trouessart, du *Patriote*, Grangé, du *Journal de Maine-et-Loire*, et le fils de l'habile aéronaute, âgé tout au plus d'une dizaine d'années.

Une première descente a eu lieu à Soucelles. Après une halte d'une heure environ, les voyageurs, moins M. Trouessart, sont montés en ballon et descendus, à près de

minuit, tout près de Durtal, chez M. de C... langes, au Bois-Grelier, où l'hospitalité la plus aimable leur a été offerte.

A demain les détails sur ce voyage aérien.

On annonce une nouvelle ascension pour dimanche prochain.

La troupe parisienne qui promène de bourg en ville les *Deux Orphelines* n'est pas composée d'artistes de premier choix, et l'on comprend fort bien que cette société ne donne pas deux représentations sur la même scène.

Ces artistes nous ont quitté après avoir fait une assez jolie recette. Bon voyage ! Les doublures des théâtres de Paris, d'après cet échantillon, paraissent vraiment au-dessous de celles des théâtres de province.

De belles et grandes affiches sorties des presses parisiennes avaient annoncé ce spectacle. Il ne faut donc pas toujours s'en rapporter à ces attrape-l'œil.

Le Trou du Diable.

(Voir *Echo* du 23 mai.)

Au printemps de l'année 17*** (1), le prier de Saint-Vincent des Ulmes, levé selon son habitude dès la pointe du jour, trouva à la porte de son presbytère une petite fille endormie qui lui parut âgée de sept à huit ans.

Elle était vêtue de haillons, ses cheveux étaient négligés et sans coiffure pour les tenir. Son teint cuivré, halé, dénotait un type étranger à l'Anjou comme au Poitou.

A l'examen attentif de cette physionomie, le prier, en homme instruit et observateur, reconnut l'un de ces enfants que les *bohèmes* de race africaine, réfugiés l'hiver dans les antres pyrénéens, entraînent à leur suite, et qu'ils avaient perdu ou abandonné avec plus ou moins d'insouciance sur leur route.

La petite fille lui semblait dormir ; néanmoins, tout en elle indiquait un état de souffrance provenant du besoin et aussi de la fraîcheur de la nuit ; l'enfant, en effet, avait dû chercher un gîte à la chute du jour.

La chute du jour, c'était la nuit au village des Ulmes, dans le temps où nous parlons ; le prier tirait la clochette après souper, puis il lisait son bréviaire et se mettait au lit jusqu'à l'aurore. Tout reposait donc en silence, à cette heure, autour du prier.

La charité du prier de Saint-Vincent lui dicta ce qu'il convenait de faire dans l'occurrence ; il appela sa vieille gouvernante et lui annonça sa volonté de recueillir l'orpheline que la Providence envoyait à la porte de son presbytère.

Il fallait bien que le prier annonçât sa volonté, car la vieille Perrine, le despote du logis, fronça le sourcil à la vue de la pauvre fillette : combien sa présence n'allait-elle pas troubler le règne de la gouvernante ? Enfin, elle dut se soumettre aux ordres du prier.

Donner un peu de pain et de vin à l'enfant, lui laver le visage avec de l'eau et du vinaigre, rajuster ses vêtements, relever ses cheveux sous un *serre-tête*, ces premiers soins lui furent prodigués assez vite, mais brusquement, par demoiselle Perrine. Revenue, peu à peu, aux sentiments chrétiens qui réglaient la vie de son maître, elle dressa dans son office un petit lit sur deux chaises, avec deux gros oreillers remplis d'un duvet recolté sur les poules de sa basse-cour, puis elle y déposa l'orpheline qui s'endormit paisiblement.

Pendant ce temps, le prier, seul en sa chambre, assis devant la table sur laquelle son bréviaire était ouvert, le prier, disons-nous, devisait à ce qu'il adviendrait de cette jeune fille qu'il adoptait. Son origine lui paraissait faire un contraste invincible avec la vraie éducation qu'il voulait lui donner : celle qui repose sur des principes religieux et des sentiments de famille !...

Enfin, il attendit le réveil de l'orpheline pour l'interroger et pour discerner, d'après son langage, ce qu'il devait attendre de ses instincts.

Paul RATOUIS.

LE SUICIDE DE M. BARVILLE.

Le suicide accompli jeudi dernier dans le cabinet du premier président de la Cour d'appel d'Angers, dans les circonstances dont nous avons parlé, est l'objet de tous les commentaires.

M. de Barville, propriétaire à Thorigné,

(1) La date précise n'est pas indiquée dans le manuscrit du docteur Gaulay, auquel nous empruntons les principaux faits de cette légende.

arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), avait, comme nous l'avons dit, perdu un procès en appel devant la Cour d'Angers, mais dans ce procès il s'agissait d'une somme de cinq à six mille francs à peine, et le jugement de la Cour atténuait même la décision des premiers juges. On ne voit donc pas là un motif assez sérieux pour avoir déterminé M. Barville à se tuer.

La perte du procès a pu être la cause déterminante de cet acte désespéré; mais il est évidemment un moment d'aberration mentale.

M. Barville cependant était un homme de 60 ans, réfléchi, et qui n'avait jusqu'alors donné aucun signe de folie; tout ce qu'on peut lui reprocher c'est d'être légèrement enclin à la chicane et d'avoir eu déjà quelques procès.

Dès que la mort fut constatée par M. le docteur Meleux, on s'empressa de télégraphier à Thorigné pour prévenir la famille.

M^{me} Barville et son fils, jeune homme d'une trentaine d'années, notaire à Saint-Calais, sont arrivés à Angers vendredi matin et ont fait de suite des démarches auprès du préfet pour obtenir l'autorisation de faire transporter le corps à Thorigné.

On conçoit facilement la douleur de cette malheureuse famille à la nouvelle tout à fait imprévue de cette catastrophe. M^{me} Barville surtout ne pouvait croire à la mort de son mari et elle suppliait M. le docteur Meleux de pratiquer une incision au talon du défunt pour constater plus sûrement le décès.

Hélas! cette opération était bien inutile, car la mort avait été instantanée. Le coup de revolver tiré à bout portant à quatre centimètres au-dessous du téton gauche et de bas en haut, donnait la certitude que le cœur avait été traversé. M. Barville, du reste, avait accompli ce suicide avec un calme qui annonçait une détermination bien nette de se donner la mort; quand il se présenta chez le premier président, le domestique chargé de l'introduire ne put rien lire sur son visage impassible, et, s'il eût remarqué en lui la moindre exaltation, il ne l'eût certainement pas engagé à attendre le premier président dans son cabinet.

D'autre part, les précautions prises par M. Barville, qui avait déboutonné son paletot et son gilet, pour mieux diriger le coup, indiquent une volonté ferme et arrêtée de ne pas se manquer; à ce propos, nous mentionnerons un détail assez curieux, c'est que le canon du pistolet avait été appliqué si fermement sur la poitrine à la base du cœur que le chien en s'abattant saisit la chemise, et quand, au bruit de la détonation, on entra dans le cabinet, on trouva M. Barville renversé sur le parquet, la bouche du pistolet appuyée encore à la plaie béante que venait de s'ouvrir la balle. (Journal d'Angers.)

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NIORT.

Outrage à des sous-officiers du 7^e régiment de cuirassiers.

Le 18 avril dernier, le tribunal de police correctionnel de Niort prononçait contre un sieur Bizard une condamnation à deux mois d'emprisonnement pour outrages envers un officier du 7^e régiment de cuirassiers, qui tient garnison dans cette ville. Le même jour 18 avril, dans la soirée, après le jugement rendu, deux maréchaux-des-logis étaient également insultés par deux habitants de la ville de Niort.

L'un d'eux était un entrepreneur de bâtiments ayant une bonne clientèle, qui avait, avec un autre habitant de la ville, proféré contre deux sous-officiers en uniforme de grossières injures.

Aussi cette affaire avait excité dans la ville une certaine émotion.

Les faits se sont passés d'abord devant le bureau de la ménagerie du docteur Bidet, installée sur la place de la Brèche, et la suite dans l'intérieur de la ménagerie. Il y avait foule devant le bureau pour prendre des billets, et ceux qui en étaient le plus éloignés poussaient, dans leur impatience, ceux qui étaient en avant.

Garnier, qui se trouvait devant le sous-officier de Crayancourt, se sentant poussé, se retourne et lui dit de ne pas le pousser. « Je ne vous pousse pas, répondit de Crayancourt; c'est que je suis poussé moi-même. — C'est que je n'ai pas peur de vous, ajouta Garnier, quoique vous soyez plus grand que moi, grand fainéant. » Cette scène

se passait entre les deux interlocuteurs sans attirer l'attention des voisins, pas même celle du maréchal-de-logis Nusbaumer, qui était non loin de son camarade, et qui a entendu prononcer le mot de fainéant sans savoir à qui il s'adressait. Ce colloque avait d'ailleurs été brusquement interrompu par le courant de la foule, qui avait séparé les deux interlocuteurs.

Malheureusement, ils devaient se retrouver dans l'intérieur de la ménagerie où Garnier était entré le premier en se plaçant aux troisièmes. Voyant arriver de Crayancourt, qui est venu avec son camarade, prendre place aux secondes, établies devant les troisièmes, Garnier a prononcé à haute voix ces paroles: *Voilà ce fainéant, ce lâche, ce sot, ce m...* Ces paroles furent répétées par Garnier, et les injures se renouvelèrent plusieurs fois dans la soirée; il fallut l'intervention bienveillante de quelques personnes pour empêcher les deux sous-officiers de châtier eux-mêmes ceux qui les insultaient.

Les gendarmes, qu'on est allé prévenir, sont alors entrés dans la salle, et aucune autre parole injurieuse n'ayant été prononcée, ils ont attendu la fin de la représentation, qui s'est terminée sans nouvel incident, pour interroger Garnier.

Le prévenu a alors déclaré aux gendarmes qu'il était complètement innocent, qu'il n'avait rien dit, et il n'a pas craint d'affirmer devant eux et de faire consigner sur leur carnet que les deux sous-officiers avaient dégainé, et que tous deux avaient présenté la pointe de leur sabre sur sa poitrine, dans un endroit qu'il a indiqué avec la main.

Garnier n'a pas soutenu à l'audience un pareil système de défense, absolument contraire à la réalité, mais il a atténué ses torts, en prétendant qu'il avait été provoqué.

M. le président lui ayant dit que cette allégation était démentie par les dépositions de tous les témoins, et lui ayant fait observer combien il était coupable d'avoir injurié ces sous-officiers, lui surtout qui avait dû, pendant la guerre, faire aussi partie de l'armée, le prévenu a donné alors des explications desquelles il résulte qu'après avoir vainement tenté de se faire exempter comme soutien de famille, comme chef d'atelier, il avait été incorporé dans la mobile, mais qu'il n'avait pas quitté la ville de Niort, ayant été admis, sur sa demande, à occuper un poste sédentaire dans les bureaux du capitaine-major de la garde nationale mobile des Deux-Sèvres, à Niort.

M. le président, d'un ton sévère, lui a fait observer alors que nos braves soldats, auxquels il avait adressé des injures dans la personne de ces deux jeunes sous-officiers, et que lui et ses amis appellent des capitulards, supportaient toutes les intempéries, toutes les fatigues, toutes les privations, et versaient leur sang sur le champ de bataille, pendant que lui restait paisiblement dans sa maison, près de sa famille, à la tête de ses travaux, faisait son service militaire, en allant quelques heures chaque jour s'asseoir en toute sécurité dans les bureaux du capitaine-major.

Après un réquisitoire énergique de M. le substitut Joseau et une défense habile de l'avocat des prévenus, M^e Mousseaud, le tribunal a prononcé son jugement, par lequel il a condamné Garnier à quinze jours d'emprisonnement, et Rousseau à huit jours de la même peine. (Revue de l'Ouest.)

Faits divers.

UNE BANDE DE VOLEURS. — QUATORZE ARRESTATIONS.

Encore une bande de voleurs! Les gens incrédules vont hausser les épaules et nous accuser de beaucoup trop d'imagination. La chose est exacte pourtant: on vient de mettre la main sur une association de coquins, qui rappelle les *Mystères de Paris*.

Depuis plusieurs mois déjà, un grand nombre de commerçants des quartiers du Roule, de Courcelles et de l'Europe, se plaignaient journellement de nombreux vols avec effraction.

MM. Jolibert et Giraudeau, entrepreneurs de fumisterie, 15, rue Daru, notamment, avaient trouvé un beau matin la porte de leur magasin forcée et leur coffre-fort fracturé et absolument vide.

Un grand magasin de nouveautés, 104, rue de Courcelles, une nuit du mois dernier, fut aussi dévalisé.

La police s'occupa de ces vols qui portaient tous le même cachet et devaient être certainement commis par les mêmes mains. Des voleurs ouvraient les portes des magasins au moyen de fausses clefs, et forçaient les serrures avec des rossignols.

Un gamin de quinze ans, un petit mauvais sujet nommé Potrat, ayant raconté un jour chez un marchand de vin qu'il avait fait le guet, pour quelques individus, en train de vider une boutique, rue Daru, le propos parvint aux oreilles des agents de la sûreté, et le jeune bavard fut arrêté.

Il fit alors des aveux complets — donna de précieux renseignements — et grâce à lui sept individus furent arrêtés dans une maison borgne, rue d'Asnières, et dans un hôtel de l'avenue de Lévy.

Mais ceux-ci furent muets comme des poissons, et ne dénoncèrent aucun de leurs associés.

Toujours grâce à Potrat, on put encore mettre la main sur un recéleur de la bande, un nommé Delluc, un vieux juif, brocanteur, 6, rue d'Asnières. Mais l'éveil avait été donné: la boutique était vide.

Les agents, il y a quelques jours, en poursuivant leurs investigations, trouvèrent, par hasard, et dans les circonstances les plus bizarres, une lettre anonyme, qui semblait prouver que ce qui restait de la bande habitait en ce moment le quartier de l'Observatoire.

On explora avec le plus grand soin tous les garnis, tous les bouges des boulevards extérieurs et des rues mal famées; mais on n'avait encore rien trouvé, quand l'autre jour trois agents, entrant chez un marchand de vin logeur, 2, rue du Couëdic, au coin de la rue de la Tombe-Isoire, pour visiter ses livres, virent cinq individus et trois femmes parlant argot, buvant, jouant et fumant, dans une salle de cabaret.

Cette société leur ayant paru mal composée, ils jugèrent à propos de se montrer; et aussitôt l'un des individus s'écria: *V'la la rousse!* — *A l'escano* (en retraite).

Malheureusement les agents n'étaient que trois; ils ne purent s'emparer que des trois femmes et de quatre hommes.

Le chef de la bande parvint à s'échapper.

Sa maîtresse, pour le sauver, ouvrit une porte et monta jusqu'au cinquième étage; pendant que deux agents couraient après elle pour l'arrêter, lui put sortir par une porte de derrière.

Ces quatre individus et ces femmes sont aussi muets que les premiers, il est impossible de rien tirer d'eux.

La maîtresse du chef, surtout, une fille Saulnier, ne répond à toutes les interrogations que par des signes de tête.

C'est d'ailleurs une femme assez étrange; petite, maigre, laide, marquée de la petite vérole; elle porte le stigmate de tous les vices. Elle est fille d'un forçat, et, il y a un an, son mari a été condamné aux travaux forcés.

Pour lui plaire, il faut être du métier. Aussi a-t-elle pour le chef l'attachement du chien pour son maître.

Jamais elle ne le trahira.

Lui, d'ailleurs, est en quelque sorte un personnage de roman. Il y a trois mois à peine qu'il est sorti de prison, il a vingt-deux ans à peine, et il a subi déjà quatre condamnations.

Très-intelligent, très-déterminé, il était l'âme de la bande.

C'est lui qui organisait et dirigeait toutes les expéditions. Changeant de noms et de costumes vingt fois par jour, ce nouveau Vautrin est insaisissable.

Un jour, il se fait appeler Roulot; le lendemain, il a ses papiers au nom de Gobin.

Il faut espérer pourtant qu'on parviendra à l'arrêter. Mais il donnera certainement du mal aux agents de la sûreté.

* *

On s'occupe activement de la construction des travaux de défense autour de Paris. La direction des forts du Nord met en adjudication la construction en trois ou six années du fort de Corneilles. La direction des forts du Sud va faire également procéder à l'adjudication des travaux du fort de Saint-Cyr et de la batterie du Bois-de-Chêne; la construction du fort de Châtillon va commencer en même temps.

* *

Plus de charbonniers noirs. — La dernière découverte faite en Australie est celle du

charbon blanc, et son produit donne déjà d'importants bénéfices à ceux qui en ont entrepris l'exploitation. Cette matière, comme la houille ordinaire, se compose de tissu fibreux végétal pétrifié et mêlé à une quantité de matière siliceuse en grains infiniment petits. Elle brûle parfaitement, donne une flamme claire, et se présente en abondance à fleur de sol: son extraction ne nécessite donc pas de travaux de sondage ni de profondes excavations.

Dernières Nouvelles.

Plusieurs journaux républicains annoncent déjà que « de très-nombreuses protestations contre l'élection de M. de Bourgoing vont être adressées à la Chambre. » Ces protestations se fonderaient sur la propagande ouverte qu'un certain nombre de maires auraient, dit-on, faite en faveur du candidat élu. On s'attend à un débat assez vif lorsque viendra la discussion de la validation des pouvoirs.

La République française consacre un article étendu à apprécier, à tous les points de vue, l'échec du candidat républicain dans la Nièvre. « L'élection de la Nièvre, dit-elle, est un solennel avertissement; nous voulons croire qu'il sera compris. Il faut aviser. » Pour cela il y a plusieurs choses à faire; d'abord se souvenir que dans les luttes de la politique, il convient de ne jamais se reposer sur les avantages acquis. La politique exige une action incessante, une vigilance de tous les instants;... une propagande sans trêve ni repos;... il faut préparer le succès longtemps à l'avance. »

En second lieu, il faut s'adresser, désormais, « à la démocratie des campagnes, — les villes sont restées fidèles. — La démocratie des campagnes, dans un pays de suffrage universel, est la première puissance. C'est d'elle que tout découle; c'est pour elle qu'il faut travailler sans relâche. Là est le vrai fond, le fond solide sur lequel il convient de bâtir à chaux et à ciment la République. »

Après avoir longuement insisté sur ce point, la République française recherche les causes qui ont amené le résultat qu'elle déplore; elle termine par une sortie assez vive contre l'empire « qui ose reparaitre » sous les dehors fallacieux de doctrine de l'appel au peuple.

En tête de ses colonnes, le Gaulois a publié un communiqué motivé par un article dans lequel il prétend que les bonapartistes sont fondés à déclarer comme nulle la déchéance de l'empire...

Ce passage, dit la note communiquée, tendant à infirmer l'autorité d'une décision de l'Assemblée nationale, le gouvernement a le droit de déclarer qu'il ne saurait tolérer la publication d'articles ayant ce caractère.

HAYAS.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4630. — 28 Mai 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Voyage du czar; — Les événements d'Espagne; — La petite marchande de pigeons; — La nouvelle galerie des reptiles au Jardin des Plantes. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Salon de 1874 (III). — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (suite). — Faits divers. — Les gelées, procédés préservatifs.

Gravures: Voyage de l'empereur de Russie: arrivée de Sa Majesté à Amsterdam; — Départ du yacht impérial de Flessingue. — Événements d'Espagne: défense de Bilbao: la batterie del Diente; — Le maréchal Concha, commandant en chef l'armée espagnole du Nord; — Batterie de marine sur le Norvion; — Maison ayant servi de quartier général à don Carlos; — Les femmes travaillant aux retranchements; — Un soldat espagnol, tenue de campagne; — Débarquement du premier navire apportant des vivres dans la ville, après la levée. — Salon de 1874: La petite marchande de pigeons, tableau de M. Bouchard. — Les nouvelles constructions du Jardin des plantes: pavillon des reptiles; vue extérieure; — Salle des reptiles venimeux; — Salle des amphibiens. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (2^e suite). — Procédé employé dans le Bordelais pour préserver les vignes de la gelée. — Échecs. — Rébus.

